

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0020707

182648

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 830

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Merezaki Jemaa Veuve Merezaki Idrissi ABDEL HAFID

Date de naissance : 01-01-1952

Adresse : Hay ABBADI BRIKAT Rue Meknes N° 166
TEMARA

Tél. 0538122855 Total des frais engagés : # 800,00 f Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr ASMAA CHAGDALI
Endocrinologue et Diabetologue
24, Av Med V. Appt. B
Témara - Tél: 05 37 64 41 38

Date de consultation : 18/10/2023

Nom et prénom du malade : Merezaki idrissi Najat Age : 47 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète type 2

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Diabète type 2

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Témara

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Parfaitement des Actes
18/10/23	C3	5	5	Dr. ASMAA CHAGDALI Endocrinologue et Diabétologue Tunisie. Tel: 05 37 64 41 38
19 OCT. 2023	CL	- 7300	7	Dr. ASMAA CHAGDALI Endocrinologue et Diabétologue Tunisie. Tel: 05 37 64 41 38

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ABI HOUSSAIN العنوان: 15 الهاتف: 05 37 64 14 58 INPE: 102 062 601	19/10/2023	210100

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

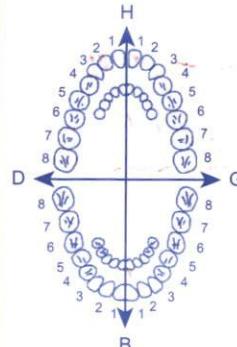
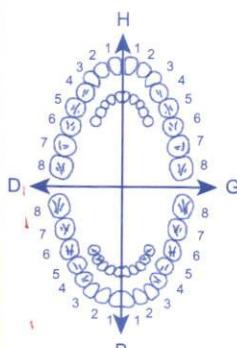
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
DR. ASMAA CHAGDALI 19/10/23	19/10/23	3216				290,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553		
	D 00000000	B 00000000		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur ASMAA CHAGDALI
Médecin Spécialiste
en Endocrinologie et Diabétologie

الدكتورة أسماء الشكالي
طبيبة اختصاصية
في أمراض الغدد والسكري

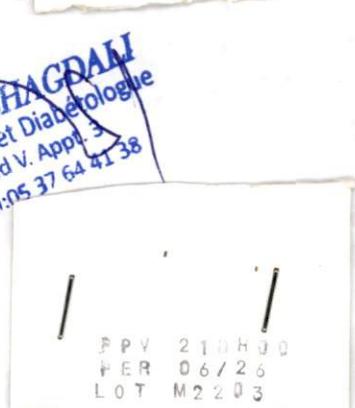
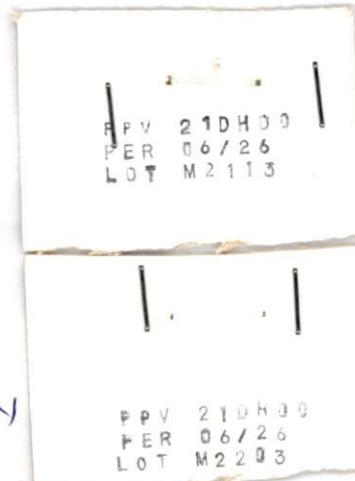
Témara, le 19 OCT. 2023 تمارة، في

Mezouki Idrissi Najat

Diaborminal 500
40 x 21/100 1 43 x 1



Dr. ASMAA CHAGDALI
Endocrinologue et Diabetologue
24, Av Med V. Apt. 3
Témara. Tél: 05 37 64 41 38



PPV 21DH00
PER 06/26
LOT M2203

PPV 21DH00
PER 06/26
LOT M2113

PPV 21DH00
PER 06/26
LOT M2113

PPV 21DH00
PER 06/26
LOT M2113

PPV 21DH00
PER 06/26
LOT M2203

PPV 21DH00
PER 06/26
LOT M2203

PPV 21DH00
PER 06/26
LOT M2203

Docteur ASMAA CHAGDALI

Médecin Spécialiste

en Endocrinologie et Diabétologie

الدكتورة أسماء الشكداли

طبيبة اختصاصية

في أمراض الغدد والسكري

Témara, le تمارة، في

Mesrouki Idrissi Najat

- Glycémie - glycémie - Hb A1C

- triglycérides.

Dr. ASMAA CHAGDALI
Endocrinologue et Diabétologue
24. Av. Med V. Appt. 3
Témara - Tél: 05 37 64 41 38

Laboratoire ALMOHIT d'Analyses Médicales
57- Lot Al Mohit - Bd Hassan I- Hay Al Mansour Addahbi - Témara
Patente : 5653 IF:14430321 ICE:001719813000016 INPE : 103061024 TEL/FAX : 0537 613095

Temara le : 18/10/2023

Patient : **MERZOUKI IDRISI NAJAT**
Facture N° : **4738/2023**

FACTURE

Analyse	B	Montant en DH
Microalbuminurie sur échantillon	75	100,00
Triglycérides	30	40,00
Hémoglobine glyquée	45	60,00
Glycémie	22	30,00
Créatinine	22	30,00
Cholestérol total	22	30,00
TOTAL	216	290,00

Arrêter la présente facture à la somme de :
deux cent quatre-vingt dix DHs

ALMOHIT d'Analyses Médicales
57- Lot Al Mohit - Bd Hassan I- Hay Al Mansour Addahbi - Témara
INPE:103061024



Prélèvement du : 18/10/2023



Edité le : 18/10/2023

2

Nom & Prénom : MERZOUKI IDRISI NAJAT

Référence : 18OC23912

Prescripteur : Dr. ASMAA CHAGDALI

BIOCHIMIE SANGUINE

	Résultats	Valeurs usuelles
--	-----------	------------------

* Glycémie à jeûn :	1,21 g/l	0,70 - 1,10
Soit :	6,72 mmol/l	3,89 - 6,11

* Hémoglobine glyquée : (HPLC)	7,4 %	4 - 6,5
-----------------------------------	-------	---------

Créatinine :	7,25 mg/l	5 - 12
Soit :	64,16 µmol/l	44,25 - 106,19

Cholestérol total :	1,82 g/l	< 2,20
Soit :	4,70 mmol/l	< 5,7

Triglycérides :	1,16 g/l	< 1,50
Soit :	1,33 mmol/l	< 1,70

BIOCHIMIE URINAIRE

	Résultats	Valeurs usuelles
--	-----------	------------------

Microalbuminurie sur échantillon :	11,37 mg/l	
Créatininurie sur échantillon :	1665 mg/l	
Soit :	14,73 mmol/l	
Rapport albuminurie / créatinurie (RAC) :	0,77 mg/mmol	< 2,8
Soit:	6,82 mg/g	<30

LABORATOIRE AL MOHIT
d'Analyses Médicales
INPE:103061024